

Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015 à 20 Heures 00

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Catherine PEJU, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Jean MATHIEU, Muriel CHENOUEAU-GAUTIER.

Absents excusés : Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Marie-Hélène TONIN.

Secrétaire de séance : M.GOUGET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

Programme Mission Jeune : Stéphanie CHAMBE présente le programme de la mission jeune pour les vacances d'Octobre avec la particularité sur la sortie organisée à Vulcania. Le conseil donne son accord pour l'ensemble des activités et des prix proposés.

Michel Croizer soulève l'idée d'acquérir éventuellement un mini bus qui servirait à la mission jeune mais également une mise à disposition aux associations.

Photovoltaïque SIMOLY :

Bernard CHAVEROT informe le Conseil Municipal que le cadre du TEPOS (Territoire à Energie Positive) il y a lieu de prévoir une diminution de la consommation des énergies et une augmentation de la production par les nouvelles énergies (éolien, méthanisation, photovoltaïques). C'est pourquoi le SIMOLY lance un projet pour des prêts de toitures auprès des collectivités locales ou des communes membres. La région Rhône Alpes étant partenaire de ce projet. Pour Montrottier deux propositions ont été faites, la salle des fêtes et le bâtiment les Genets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après discussion il s'avère que le conseil est contre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes du fait que notre village est reconnu village médiéval. Par contre il donne son accord pour le bâtiment des Genets et propose également qu'une étude soit faite pour la toiture de la colonie.

Il faut savoir que l'installation des panneaux photovoltaïques sera financée à 30% par la région et 70% par le Simoly.

Contrat triennal :

Les dossiers de construction de l'appentis pour le CIS, l'acquisition de bâtiments et terrains et le dossier signalétique seront déposés auprès du Département pour l'obtention des subventions.

Le devis de Pic Bois pour la signalétique est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. La commission est chargée de la suite à donner au dossier.

Mr le Maire donne des informations sur les problèmes de la salle des sports. Après plusieurs diagnostics moins alarmants que prévu, un bureau d'études sera choisi pour définir les travaux à effectuer.

Amendes de Police 2015 :

Michel GOUGET présente le dossier qui a été modifié suite à la demande de la Maison du Département du Rhône pour un montant de 17 425,40 € HT. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

SYDER :

Michel GOUGET donne les éléments nécessaires pour se prononcer sur le remplacement des ballons fluos à l'arrière du bâtiment de la Mairie. Une subvention de 60% est accordée par le SYDER dans le cadre de ces travaux le reste étant fiscalisé. 1 candélabre sera posé à la place des ballons fluos, les lampes dans le massif seront retirées et remplacées par 1 candélabre.

Un point est fait également sur l'économie réalisée depuis l'extinction de l'éclairage public la nuit : en 2011 le montant était de 25 000 euros en 2015 à ce jour le montant est de 11 000 euros.

Le SYDER a également soldé l'ensemble de ses emprunts « toxiques » et renégocié au taux de 1,25%.

SIGERLY :

A délibérer au prochain conseil.

Avenir de la Poste :

La poste a fait connaitre à la municipalité son intention de fermeture du bureau de Montrottier. Il faut se pencher sur la question :

- soit de créer une agence postale communale (la poste verse environ 1 000 € par mois pour couvrir les charges d'un employé)
- soit de créer un point postal chez un commerçant ce qui permettrait d'aider un commerce déjà existant sur la commune.

Le conseil municipal se pose également la question du devenir du bureau de poste et doit réfléchir sur l'installation d'un commerce dans les locaux.

Il est à signaler que le centre de tri n'est pas concerné par cette fermeture.

Avenir de la Communauté de Communes :

Bernard CHAVEROT informe le Conseil Municipal de l'évolution des communautés de communes dans l'avenir, un projet de rassemblement doit être étudié assez rapidement suite à la loi Notre voté en juillet 2015. Une proposition doit être faite au Préfet du Rhône dans les plus brefs délais.

Travaux des Commissions :

- CIAS : Michel Croizer expose au Conseil municipal les nouvelles modalités du transport solidaire. Les dossiers sont à retirer en Mairie pour être étudié en réunion de CCAS.
- Agriculture : Michel Viannay expose au Conseil les très gros problèmes des agriculteurs dus en particulier à la sécheresse. Une aide du Département va être débloquée. Il serait intéressant qu'une aide communale soit faite au niveau de la taxe foncière. Le conseil décide de demander une étude financière au Percepteur.
- Economique : Une réunion du comité de pilotage pour le bâtiment des Genets aura lieu le 12 Octobre 2015.

Questions diverses :

- Michel Viannay présente le devis pour l'achat d'une lame à neige. Deux devis sont présentés. Gérard Pupier sera chargé de leur négociation.
- Mr le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un prix pour les photocopies faites au particulier. Celui-ci sera défini suivant le tarif légal (en attente du service juridique du centre de gestion).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 10.

Prochain Conseil Municipal le lundi 2 Novembre 2015 à 20 H